



RETRAITE à 64 ANS : POUR LE MONDE DU TRAVAIL C'EST L'ABROGATION ouL'ABROGATION !

En 2020 les salarié.e.s de tous secteurs se mobilisaient massivement contre le projet de retraite par points d'Emmanuel Macron que défendait un certain François Bayrou.....

Le projet fut abandonné alors que le gouvernement envisageait de passer en force avec le 49.3 et alors que l'épidémie de COVID 19 commençait à sévir dans le pays.

En 2023, après un mouvement de grèves et de manifestations qui dura des semaines, le gouvernement Macron/Borne/MEDEF imposa la retraite à 64 ans sans vote (49.3 oblige) et alors que 80 % de la population exprimait dans toutes les enquêtes d'opinion son rejet d'une réforme injuste et inégalitaire.

Aujourd'hui, à la veille d'une déclaration de politique générale du Premier Ministre ultra minoritaire Bayrou, nous découvrons avec une certaine surprise que des parlementaires ayant reçu mandat de leurs électeurs pour obtenir l'ABROGATION de la réforme 2023 accepteraient à présent une suspension de 6 mois de la réforme des 64 ans le temps de négocier la RETRAITE PAR POINTS !

Un double salto arrière idéologique qui permettrait à l'actuel gouvernement (qui compte dans ses rangs des Ministres censurés du gouvernement Barnier) d'échapper à la censure.....On croit rêver ou plutôt cauchemarder.

LA RETRAITE PAR POINTS PARLONS-EN

Cela fait des années, plusieurs décennies, que l'on nous rebat les oreilles sur la retraite par points et l'un de ses plus fervents défenseurs n'est autre que l'actuel locataire précaire de Matignon.

Un système plébiscité par le MEDEF et par les libéraux de tout poil en raison de sa « **NEUTRALITE BUDGETAIRE** ».....

Traduction : le **système de répartition à PRESTATION DEFINIE** (on connaît le jour de son départ en retraite quel va être le montant de la pension perçue et qu'il sera garanti, avec revalorisation en fonction de l'inflation annuelle) **est trop coûteux** et on ne doit pas dépasser un certain niveau de richesse créée au bénéfice du financement des retraites.

En 2019/2020 le gouvernement MACRON-PHILIPPE vantait une retraite par points qui limiterait définitivement les dépenses de retraite à 14 % du PIB..... et pas un radis de plus !

Ce projet fut combattu massivement dans les lieux de travail et dans la rue car fondamentalement injuste, l'objectif principal étant celui d'équilibrer les régimes de retraite en « jouant » sur la valeur des points et ainsi de moduler au gré de la conjoncture économique le niveau des pensions.

Tout cela pour un objectif principal, même s'il n'est jamais avoué, au contraire tous les adorateurs de la retraite par points nous déclarent la main sur le cœur qu'ils veulent sauver le système :

En finir avec le système par répartition pour ouvrir grand les portes de la capitalisation et pour cela le système par points est idéal.

Qu'on interroge les suédois qui ont eu l'honneur et l'avantage de bénéficier d'un système de retraite par points.

En 2001 le gouvernement suédois instaure la retraite par points qui enterre l'ancien régime dont les pensions étaient calculées sur la base des quinze meilleures années.

A partir de 2001, le pays passe à un système par points dont la valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la conjoncture économique, l'objectif principal étant d'éviter à tout prix un déficit et surtout de ne pas de chercher de nouvelles recettes.

Ainsi, si les cotisations sont trop faibles en raison par exemple de la baisse du nombre d'actifs, un mécanisme d'équilibrage automatique entraîne la baisse automatique du montant des pensions... ce fut le cas en 2010 (-3,4%) ,2011 (-4,3 %) et 2014 (-2,7%).

Les Suédois, nous disait-on, pouvaient, avec ce système, partir en retraite quand ils le voudraient à partir de 61 ans.

La réalité c'est qu'entre 61 et 65 ans leur pension est réduite de 50 % et ce n'est qu'à 67 ans qu'ils peuvent prétendre partir à taux plein (l'âge pivot du projet Macron de 2019).

Et la réalité c'est qu'entre 2000 et 2015, le **nombre de personnes de plus de 65 ans** continuant de travailler bondit de 18 à 36 %

Et bien sur, cerise sur le gâteau, on ouvre la manne des retraites au marché et fond de pension en imposant aux salariés de consacrer une partie de leurs salaires à des fonds de retraite privés qui eux non plus ne garantissent pas la prestation versée.

LA RETRAITE PAR POINTS : CELUI QUI EN PARLE LE MIEUX C'EST CET ANCIEN PREMIER MINISTRE AMATEUR DE COSTUMES ARNYS à 13 000 €

A visionner : https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/video-ca-permet-de-diminuer-le-niveau-des-pensions-quand-francois-fillon-expliquait-le-systeme-de-retraite-a-points_3748571.html





POUR JUSTIFIER L'INJUSTIFIABLE ON NOUS REPARLE DES 15 MILLIARDS ANNUELS MANQUANTS QUI AURAIENT JUSTIFIÉ LA RÉFORME 2023 ET LE PASSAGE À 64 ANS.

L'argument des 15 milliards est bidon, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) le fit savoir en 2023 ce qui valut à son Président d'être proprement viré par le Président de la République.

D'ailleurs d'où sort ce chiffre de 15 milliards de trou par an ? C'est l'évaluation d'Édouard Philippe pour justifier la réforme. Selon lui, en l'absence de réforme, il y aurait 180 milliards de dette supplémentaire d'ici à 2035. Et cela fait donc 15 milliards par an environ.

Édouard Philippe avait choisi de cumuler les scénarios les moins favorables par rapport aux autres du COR !

Le COR démontrait cependant que 7,5 milliards d'euros de déficit par an s'expliquait par les mesures d'austérité envers les fonctionnaires qui grèvent les ressources du système !

Renoncer à cette politique de gel des salaires dans la fonction publique ferait donc baisser la facture de moitié.

Le Fonds de réserve pour les retraites (créé sous le gouvernement Jospin) possédait alors déjà 26 milliards d'euros destinés à combler « les déficits conjoncturels » du système.

Bien évidemment Édouard Philippe ne chiffrait pas ce que coûtait le recul de l'âge de départ : Il s'agit de 4 à 5 milliards d'euros pour les caisses de chômage (les seniors s'embauchent moins facilement et se licencient plus couramment) et au budget de l'État. Et cela sans compter les prises en charge santé, car vieillir au travail n'arrange pas la santé des travailleurs.

Quoi qu'ils en disent, le système par répartition n'est pas en faillite !

En prenant les chiffres les moins favorables, dans les 25 prochaines années, le déficit du système de retraite serait d'environ 0,4 % du PIB (9 milliards d'euros).

À condition bien sûr que l'État maintienne sa contribution actuelle de remboursement des cadeaux fait aujourd'hui aux entreprises en matière de cotisations sociales. Et pour finir, si l'on fait un compte global entre les branches de la Sécu, comme c'était le cas à sa fondation, les prévisions montrent que la Sécu, toutes branches confondues, sera en excédent en 2030, même avec un déficit des retraites !

Rappelons par ailleurs que le COR, à qui Edouard Philippe prenait les chiffres qui l'arrangeaient le mieux, peut se tromper : par exemple, pour l'année 2022, il avait prévu un déficit de 10 milliards d'euros alors qu'il y a eu, dans la réalité, un excédent de 3 milliards.

En fait nous savons qu'il est possible de revenir sur la réforme de 2023, de revenir à 62 et de financer la retraite à 60 ans .

Abroger le texte de 2023 « ne » coûterait que 3,4 milliards d'euros en 2025 et environ 16 milliards en 2032, selon les estimations de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

La somme n'est pas dérisoire, mais n'a rien d'insurmontable : pour mémoire, la seule baisse des impôts de production votée sous l'ère Macron coûte 10 milliards d'euros au budget de l'État. En y ajoutant la facture de la suppression-transformation de l'ISF (4,5 milliards d'euros) et la création de la flat-tax (1,8 milliard), on dépasse sans mal les 16 milliards.

Des mesures de financement sont possibles, il faut pour cela remettre en cause la politique menée au bénéfice des plus riches, des très grandes entreprises et du capital.

- Revenir sur les exonérations de cotisations non-compensées par l'Etat (sur les heures supplémentaires par exemple). Deux milliards par an pourraient ainsi être récupérés
- Elargissement de l'assiette des cotisations à la participation, aux primes de la fonction publique et à l'intéressement (soit un gain de 2,2 milliards d'euros pour 2025) ;
- Prélèvement de cotisations sur les dividendes (24,4 milliards d'euros pour l'année 2023).
- Soumettre à cotisation les sommes dédiées à la retraite par capitalisation. Cela représente trois milliards par an.
- Egalité salariale femme / homme à poste égal et temps de travail égal : rapporterait 5 milliards d'euros.
- Augmentation de 0,25 points de cotisation sociale chaque année pendant 5 ans = 16 milliards.

**POUR LE MONDE DU TRAVAIL,
POUR LES SALAIRES DU PUBLIC
COMME DU PRIVE
UNE SEULE EXIGENCE : L'ABROGATION !**